

Nombre de pièces jointes

IMPOT SUR LE REVENU

DECLARATION DES PROFITS IMMOBILIERS

(article 83 du Code Général des Impôts)



A remettre en même temps que le versement spontané des droits dus, au receveur de l'administration fiscale du lieu de situation de l'immeuble cédé, dans les trente (30) jours qui suivent la date de la cession.

Recette de l'Administration Fiscale de :	
Ville ou Commune de :	
IDENTITE DU CEDA	NT
Nom, prénom (s):	
Adresse:	
N° d'identification fiscale. : /_/_/_/_/ N° C.N.I : /_/_/_/_	N° Carte de Sejour. : //_/_/
IDENTITE DE L'ACQUI	EREUR
Nom, prénom (s) ou raison sociale:	
Adresse:	ville :
N° d'identification fiscale. : /_/_/_/_/_/ N° C.N.I : /_/_/_/_/	
Désignation de l'immeuble	24.44 (I)
Nature: - Consistance:	
	ntion à la T.S.C. : //_/_/_/_/_/_/
Adresse:	
Affectation à la date de la cession (2):	
En cas d'habitation principale, indiquer le nombre d'années d'occupation	
Modalité d'acquisition	on ⁽³⁾
	Donation
Achat Echange Succession Modalité de cession	
20milgo Succession	- ///
Modalité de cession	- /// Apport on Cession ou apport en
Modalité de cession / - //	Cession ou apport en société d'actions ou de /_/ parts sociales (4) ceités immobilières dites transparentes ou des sociétés à iel.
Modalité de cession Date de cession: //_/ - //_/ Vente // Expropriation // Echange // partage // Donation (1) Les immeubles, les droits réels immobiliers et les actions ou parts sociales des so prépondérance immobilière. (2) Habitation principale, résidence secondaire, immeuble loué, établissement industr (3) Mettre une croix dans la case correspondante. (4) - Cession à titre onéreux ou apport en société d'actions ou de parts sociales nomin visées à l'article 3-3° du C.G.I.	Cession ou apport en société d'actions ou de /_/ parts sociales (4) ceiétés immobilières dites transparentes ou des sociétés à riel. cetés à prépondérance immobilière.
Modalité de cession Date de cession: //_/ - //_/ Vente // Expropriation // Echange // partage // Donation (1) Les immeubles, les droits réels immobiliers et les actions ou parts sociales des sor prépondérance immobilière. (2) Habitation principale, résidence secondaire, immeuble loué, établissement industr (3) Mettre une croix dans la case correspondante. (4) - Cession à titre onéreux ou apport en société d'actions ou de parts sociales nomin visées à l'article 3-3° du C.G.I. - Cession à titre onéreux ou apport en société d'actions ou de parts sociales des sociales	Cession ou apport en société d'actions ou de /_/ parts sociales (4) ceiétés immobilières dites transparentes ou des sociétés à riel. cetés à prépondérance immobilière.

		Calcul d	lu c	oût d	l'ac	equisition						
Nature des frais		Montant	Montant global		(Quote-part du cédant (3)		Année (4) C			mmes déductibles du prix de cession, actualisées	
		((a)		(b)				(5) (c)	\perp	(d) = (a) x (c) ou (b) x (c)	
a- Prix ou valeur d'acquisition (1)												
b1- Frais d'acquisition forfaitaires (6)												
(15% du montant indiqué au a) b2- Frais d'acquisition justifiés ⁽⁷⁾ : - Droit d'enregistrement												
- Droit d'emegistrement - Droits de conservation foncière												
- Frais d'acte et commissions												
C1- Coût d'acquisition	1 (a+b1) ou (a+b2)	,										
	Calcul des dépenses d'investissement (7)											
Nature des investissements	ements Entrepreneur/Fournisseur N° d'identification			Montant glo				dant	Coeff icient (5)	Sommes déductibles du prix de cession, actualisées		
Zanopiolean, z ourinsseul		tiscale	fiscale			(a)				(c)	(d)= (a) x (c) ou (b) x (c)	
						(a)		(b)		(c)	(a) x (c) Ou (b) x (c)	
C2- Montant total des	investissements actua	ılisé (total de	la hu	<u>itième</u>	colo	onne)						
Frais financio	ers (Intérêts des	emprun	ts o	u réi	mu	nération c	onv	enu	e d'a	avan	ce ou autres	
		_		inand			- •					
Nature			Montant glob			Quote-part du cédant ⁽³⁾	Anı	née ⁽⁴⁾	Coefficien (5)		Sommes déductibles du prix de cession, actualisées (d)=	
						(b)			(0	c)	(a) x (c) ou (b) x (c)	
C3- Total des frais financiers					<u></u>							
Calcul du profit imposable ou de la moins value						Montant global			ıl	Part du cédant		
Prix de cession (9)	(A))										
Coût de revient actualisé : (C1+C2+C3) (B)												
Profit imposable (A) - (B)												
Moins value (A) - (B)												
Calcul des droits dus en principal						Ale						
Minimum de perception (10) (Prix de cession x 3%) Droits correspondant au imposable (Profit x 20%)			u profit [Droits exigibles (11)		Signature					
(1) Priv ou valeur retenu	nour l'enregistrement de	l'acta d'acqu	icition		C'	7) Ioindea los	instif	iontifa	das f	uaia d'	acquisition et des	

- (1) Prix ou valeur retenus pour l'enregistrement de l'acte d'acquisition
- (2) Indiquer le prix global ou la valeur de l'immeuble cédé.
- (3) A servir dans le cas où le déclarant est co-propriétaire dans l'immeuble acquis/cédé.
- (4) Année d'acquisition ou d'engagement des frais.
- (5) Coefficient de réévaluation fixé annuellement par arrêté du ministre des finances et publié au B.O.
- (6) Les frais d'acquisition sont évalués forfaitairement à 15% du prix d'achat de l'immeuble cédé, sauf dans le cas où le contribuable peut justifier que ces frais s'élèvent à un montant supérieur.
- (7) Joindre les justificatifs des frais d'acquisition et des investissements réalisés et une annexe au tableau cidessus le cas échéant.
- (8) Joindre les justificatifs des **frais financiers,** notamment le tableau d'amortissement du (des) prêt(s) obtenus pour acquisition et/ou investissements, concernant l'immeuble cédé.
- (9) Diminué le cas échéant des frais de cession justifiés y compris les indemnités d'éviction.
- (10) Même en l'absence de profit taxable.
- (11) Le plus élevé des montants (prix de cession x 3%) ou (profit taxable x 20%).

Royaume du Maroc



Direction Régionale :



ou (inter) Préfectorale de : Recette de l'Administration Fiscale de :
RECEPISSE DE DEPOT
de la déclaration modèle ADP020F-11E
IMPOT SUR LE REVENU DECLARATION DES PROFITS IMMOBILIERS
Année : ///